



INPI

28 DEC. 2006

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

S.A. OREFI

8/12

Siège social : 249, avenue du Président Wilson
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

**RAPPORT CONJOINT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET DES COMMISSAIRES A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ANONYME OREFI
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée générale du 8 janvier 2007

Les Commissaires aux Comptes

EUROPE CONSULTANTS

Représentée par
Michel DELAVEAU
122, boulevard Malesherbes
75017 PARIS

TETRA AUDIT

Représentée par
Frédéric GRAVELINE
54, avenue Sainte-Marie
94160 SAINT-MANDE

S.A. OREFI

Société Anonyme au capital de 500 000 euros

Siège social : 249, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

Siren : 399 402 965

Mesdames et Messieurs les associés,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article L 225-244 du Code de commerce, nous devons nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

En exécution conjointe de la mission de Commissaires à la transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 8 décembre 2006 en application des dispositions de l'article 224-3 du Code de Commerce, nous devons vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons donc établi le présent rapport conjoint qui vous est présenté dans le cadre de la transformation de votre Société Anonyme en Société par Actions Simplifiée.

S.A. OREFI

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France :

- Pour l'application de l'article L 225-244, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

- Pour l'application de l'article L 224-3, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

I – SITUATION DE VOTRE SOCIETE ET APPRECIATION DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

A – Activité de la Société

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Toutes prestations de service en matière commerciale telles que :
- Etude et conception, recherches de marchés, lancement de produits, sous-traitance commerciale, distribution ;

S.A. OREFI

- Ainsi que toutes prestations de services et d'assistance en matière administrative, financière, comptable, informatique et de conseil ;
 - L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ;
 - L'achat ou la fabrication, pour la distribution et la revente, de tous produits finis ou semis-finis, de consommation et d'équipement
-
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
 - Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tout objet similaire connexe.

Cet objet social a été résumé ainsi au registre du commerce des sociétés :

« En France et à l'étranger, toutes prestations de service en matière commerciale telles que : Etude et conception, recherches de marchés, lancement de produits, sous-traitance commerciale, distribution, ainsi que toutes prestations de services et d'assistance en matière administrative, financière, comptable, informatique et de conseils »

B – Situation financière de la société

A la date de la clôture des comptes au 31 décembre 2005, et à la date d'établissement d'une situation comptable arrêtée au 30 juin 2006, les comptes de votre société peuvent se résumer ainsi :

S.A. OREFI

	30 juin 2006	31 décembre 2005
- chiffres d'affaires	561 231 €	944 072 €
- produits financiers	699 984 €	935 414 €
- capital	500 000 €	500 000 €
- primes émissions & fusions	536 €	536 €
- réserve légale	50 000 €	50 000 €
- report à nouveau	6 099 718 €	6 200 000 €
- autres réserves	498 €	15 854 €
- résultat de l'exercice	690 197 €	910 643 €
soit un actif net de	7 340 950 €	7 677 034 €

C – Valeur des biens constituant l'actif social

Les principaux éléments figurant au bilan se résument ainsi :

	30 juin 2006	31 décembre 2005
ACTIF		
- valeurs immobilisées nettes <i>(dont participations et créances)</i>	5 821 042 € 4 499 749 €	5 570 724 € 4 499 749 €
- actif circulant <i>(dont comptes associés et groupe (dont trésorerie et placements financiers)</i>	3 498 964 € 2 981 932 € 260 354 €	4 033 453 € 3 292 224 € 434 883 €
- comptes de régularisation	4 302 €	529 €
Soit un total de	9 324 309 €	9 604 708 €

S.A. OREFI

	30 juin 2006	31 décembre 2005
--	---------------------	-------------------------

PASSIF

- dettes <i>(dont comptes associés et groupe)</i>	1 336 964 € 904 429 €	1 927 673 € 1 672 886 €
- comptes de régularisation	646 395 €	0 €
Soit un total de	1 983 359 €	1 927 673 €
Soit un actif net positif de	7 340 950 €	7 677 035 €

Il convient de rappeler que les montants portés au bilan représentent des valeurs en coût historiques et ne préjugent pas de la valeur vénale. Toutefois, au cours de notre mission, nous n'avons pas relevé d'éléments de nature à modifier significativement la valeur positive de la société, en dehors de celles relevant de la gestion courante.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle donc pas d'observation de notre part.

II – APPRECIATION SUR LE MONTANT DES CAPITAUX PROPRES PAR RAPPORT AU CAPITAL SOCIAL

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, ni sur la continuité de l'exploitation.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

S.A. OREFI

III – APPRECIATION SUR LES AVANTAGES PARTICULIERS

Dans le cadre de la transformation envisagée, nous avons relevé l'avantage particulier suivant :

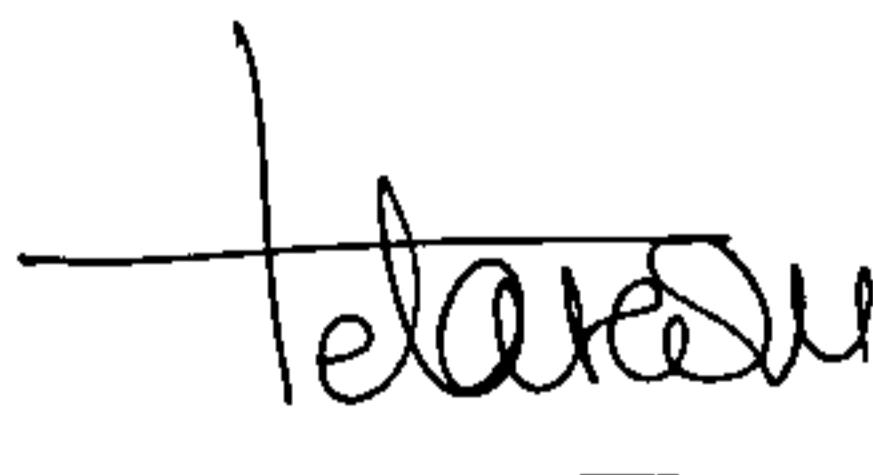
- l'article 24 des statuts qui vous sont soumis prévoit une dérogation à la règle « chaque action donne droit à une voix » :
« Par dérogation, en cas de décès de Monsieur Jacques-Antoine GRANJON, l'action dont est propriétaire Monsieur Eric TURCON bénéficiera d'un droit de vote quadruple pendant une période de dix années. Monsieur Eric TURCON pourra à tout moment renoncer à ce droit de vote.
Ce droit de vote quadruple est limité à l'action dont est propriétaire Monsieur Eric TURCON au jour de l'adoption des présents statuts par l'assemblée visée à l'article 1 et n'est pas transmissible. »

Cet avantage particulier n'appelle pas d'observation de notre part.

Fait à Paris et Saint-Mandé, le 20 décembre 2006

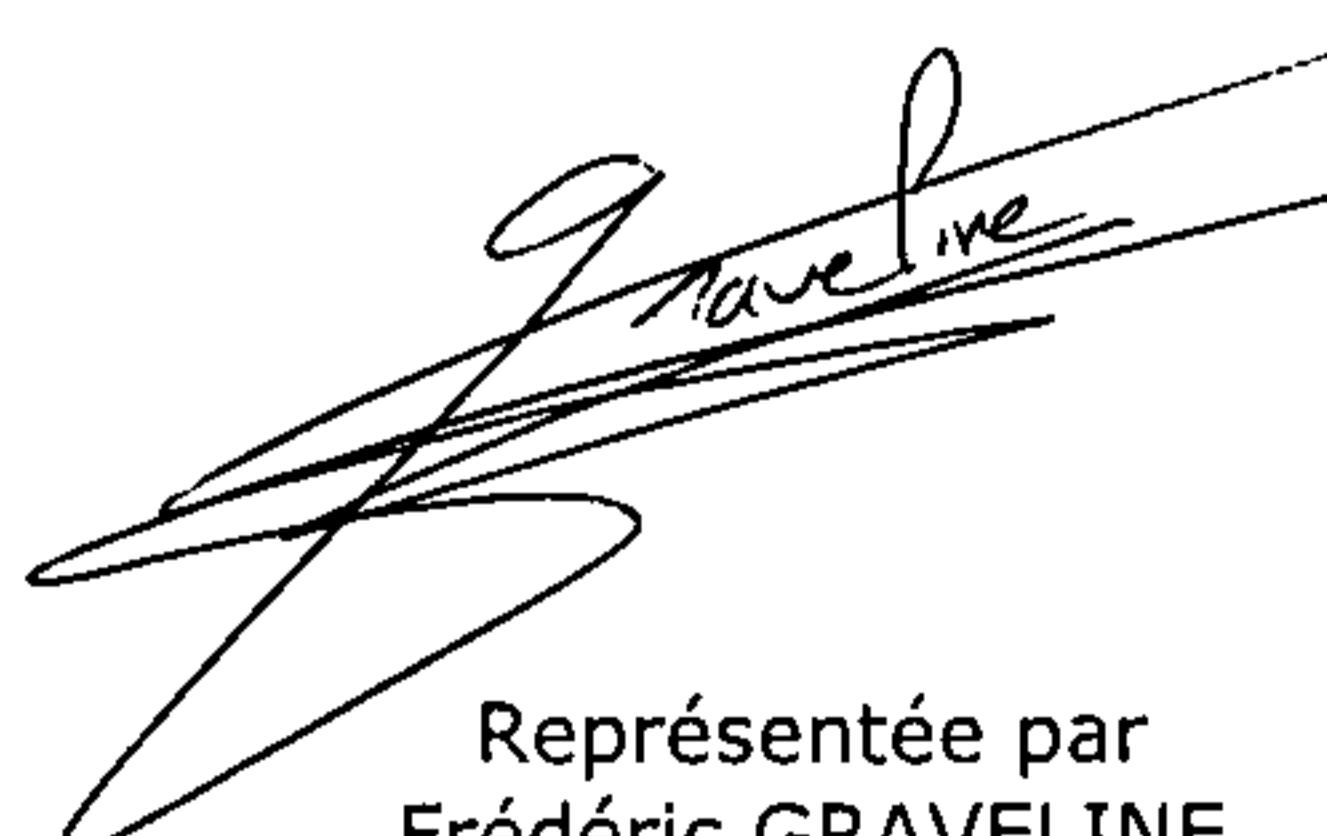
Les Commissaires aux Comptes

EUROPE CONSULTANTS



Représentée par
Michel DELAVEAU

TETRA AUDIT



Représentée par
Frédéric GRAVELINE